



www.cc-pays-riolais.fr

» N° SPÉCIAL
TARIF EAU / ASSAINISSEMENT
TRI DES ORDURES MÉNAGÈRES

Février 2022

Le #33 POINT 3com

LE MAGAZINE D'INFORMATION
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS RIOLAIS

ÉCOUTEZ,
ON LE
"TRIE"

SOUS
TOUS
LES
TOITS



EAU ET ASSAINISSEMENT :
NOUVELLE
TARIFICATION
2022



» ÉDITO



Après des mois de concertation avec les communes, l'année 2021 s'est achevée dans un esprit de grande responsabilité avec l'adoption d'une nouvelle tarification de l'eau et l'assainissement.

« Pour atteindre désormais l'ambition du tri, il appartient à chacun d'être attentif et de faire le bon geste. »

Comme vous le savez sûrement, notre communauté s'est hélas heurtée à de nombreuses difficultés depuis la **prise de compétence eau et assainissement en 2019**. Entre un retard de facturation et une tarification inadaptée **qui ne prenait pas en compte la gestion passée des communes**, il a fallu travailler dans plusieurs directions pour apporter des solutions. L'opération de rattrapage de la facturation doit s'achever en fin d'année et les élus communautaires **ont voté en décembre dernier pour une nouvelle tarification de l'eau et de l'assainissement** plus juste et plus conforme à nos besoins, notamment pour moderniser notre réseau et assurer notre approvisionnement en eau potable. L'année 2022 s'ouvre, quant à elle, avec **une grande ambition**, celle d'améliorer significativement nos

volumes de tri. **Trier** davantage est nécessaire pour notre environnement mais également pour **minimiser les coûts de traitement des ordures** qui ont tendance à s'envoler. Pour donner du sens à cette ambition, le conseil communautaire a voté **la gratuité du bac jaune** en décembre dernier. Vous pouvez dès à présent augmenter le volume de votre bac jaune et le présenter à la levée plus fréquemment sans impact sur votre facture. Pour atteindre désormais l'ambition du tri, il appartient à chacun d'être **attentif et de faire le bon geste**.

Comme vous le constatez, vos élus sont à la tâche pour améliorer notre quotidien et préparer l'avenir de notre territoire.

Bonne année à toutes et tous !

Nadine Wantz,
Maire de Rioz,
Présidente de la Ccpr

« L'opération de rattrapage de la facturation doit s'achever en fin d'année. »

SOMMAIRE

3 EAU ET ASSAINISSEMENT
Une nouvelle trajectoire pour l'eau et l'assainissement

6 L'ANNÉE 2022
PLACÉE SOUS
LE SIGNE DU TRI

7 JEU CONCOURS VIDÉO
Le geste juste

Directeur de la publication : Nadine Wantz Comité de rédaction : Guillaume Germain, Séverine Jobard Maquette : Agence Cactus
Crédits photos : Communauté de communes du Pays Riolais.

Réseaux sociaux Restons connectés  @communautedecomunesdupaysriolais
Communauté



Une nouvelle trajectoire pour l'eau et l'assainissement

Lors du transfert de la compétence eau et assainissement en 2019 à la communauté des communes, les 33 communes de la CCPR avaient un tarif de l'eau et un tarif de l'assainissement différents. Devant une telle disparité, le bureau d'études a défini un tarif unique de l'eau et un tarif unique de l'assainissement à atteindre en 2029. Ces tarifs devraient être atteints grâce à une convergence tarifaire établie sur 10 ans pour éviter une hausse des prix trop brutale pour certaines communes.



Un mauvais modèle financier

En 2020, nous avons constaté un déséquilibre financier dans les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement lié à un **mauvais modèle financier** réalisé par le bureau d'études missionné sur ce dossier.

Un travail de plusieurs mois

Depuis plus d'un an, de nombreuses réunions ont été organisées avec tous les maires pour examiner **les situations propres à chaque commune**.

Des difficultés majeures

Lors de cet exercice, nous avons noté deux difficultés majeures : le **déséquilibre financier** général des budgets et le **manque d'équité** entre les communes au moment du transfert de compétence.

Certaines communes avaient par exemple réalisé de lourds investissements et donc souscrits d'importants emprunts juste avant le transfert de compétence **sans appliquer la moindre augmentation des tarifs de l'eau et de l'assainissement**. Sans le transfert de la compétence, les communes concernées auraient nécessairement dû faire face au remboursement de leurs emprunts et **auraient dû augmenter le tarif de l'eau et de l'assainissement**.

Certaines communes sont donc entrées dans la convergence avec **un tarif ne correspondant pas à leur situation**. Ce qui engendre chaque année un déséquilibre entre les recettes attendues et le coût du service.

Une décision courageuse et responsable

Lors du conseil communautaire du 20 décembre dernier, il a été décidé à une très large majorité (30 voix sur 47) de revoir les tarifs d'entrée dans la convergence pour définitivement régler le déséquilibre financier tout en gommant les inégalités observées entre les communes.

« Avec cette décision courageuse et responsable, nous espérons enfin tourner la page de ce difficile transfert de compétence. »

Évolution des tarifs pour chacune des communes (tarif 2021, tarif 2022)

	TARIF EAU pour 120 m ³ en € TTC redevances comprises		TARIF ASSAINISSEMENT pour 120 m ³ en € TTC redevances comprises	
	2021	2022	2021	2022
Aulx-les-Cromary	306	337	241	356
Bonnevent-Veloreille	283	342	249	269
Boulot (Eau en DSP)	332	343	251	257
Boult	197	256	151	170
Bussières	358	359	241	396
Buthiers	255	321	243	249
Chambornay-les-Bellevaux	227	338	219	260
Chaux-la-Lotière	276	337	169	185
Cirey-les-Bellevaux	285	333	259	429
Cromary	310	333	300	335
Etuz (Eau en DSP)	332	343	256	269
Fondremand	233	250	198	211
Grandvelle-et-le-Perrenot	369	405	250	256
Hyet	235	282	190	415
La Malachère	207	310	224	299
Le Cordonnet	347	415	75	103
Maizières	206	281	161	218
Montarlot-les-Rioz	254	272	278	280
Montboillon (Eau en DSP)	332	343	187	259
Neuveville-les-Cromary	268	398	209	302
Oiselay-et-Grachaux (Eau en DSP)	659	667	222	341
Pennesières	260	274	217	227
Perrouse	310	333	161	178
Quenoche	240	278	218	228
Recologne-les-Rioz	283	322	265	269
Rioz	265	278	232	240
Ruhans	368	479	Pas d'assainissement collectif	
Sorans-les-Breurey	206	297	258	324
Traitiéfontaine	174	198	257	262
Trésilley	238	303	211	322
Vandelans	272	363	Pas d'assainissement collectif	
Villers-Bouton	254	335	205	363
Voray-sur-l'Ognon	242	258	202	214

120 m³ : consommation moyenne d'un foyer par an

Tarifs cibles à atteindre en 2029

pour toutes les communes pour 120 m³ en € TTC redevances comprises

Eau
368€
Assainissement
298€

Certaines communes verront donc d'ici 2029, leurs tarifs baisser.

Un programme pluriannuel d'investissement solide

La nouvelle tarification de l'eau et l'assainissement et les efforts réalisés pour rattraper le retard de facturation doivent nous permettre de mener à bien un programme pluriannuel d'investissement solide. Les dépenses à engager sont absolument indispensables parce qu'elles doivent garantir notre appro-

visionnement en eau potable, assurer notre sécurité sanitaire et limiter les fuites liées à l'usure. Le développement de notre territoire suppose enfin que nos réseaux d'eau et d'assainissement puissent suivre et accompagner ce changement. Un travail important a été mené entre tous les élus communautaires pour

prioriser les travaux urgents et ceux qui le sont moins. Avec la nouvelle grille tarifaire, nous pourrons investir chaque année **1 750 000€** dans le domaine de l'eau et **680 000€** dans le domaine de l'assainissement.

Poursuite de l'opération de rattrapage de la facturation

Lors du transfert de compétence, de nombreuses difficultés administratives (paramétrage de logiciel de facturation, quota de traitement de facture par la Trésorerie, etc.) ont conduit à prendre du retard dans la fac-

turation de l'eau et de l'assainissement. Nous nous étions engagés, au début de l'année 2021, à rattraper l'envoi des factures sur 2021 et 2022 afin de nous mettre à jour. L'opération est en cours et doit se finaliser en

2022. Nous avons voulu réaliser **ce rattrapage sur deux ans** pour éviter l'envoi simultané de trop nombreuses factures qui aurait mis de nombreux ménages en difficulté.

	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juill	aoû	sept	oct	nov	déc
Aulx-les-Cromary		CF21						CF22				
Bonnevent-Velloreille			CF21						CF22			
Boulot				CF20						CF21		
Boult				CF21						CF22		
Bussières	CF20										CF21	
Buthiers			CF21						CF22			
Chambornay-les Bellevaux	CF20										CF21	
Chaux-la-Lotiere			CF21						CF22			
Cirey-les-Bellevaux		CF21									CF22	
Cromary	CF20									CF21		
Etuz					CF20						CF21	
Fondremand				F1				F2				
Grandvelle-et-Le Perrenot						F1						F2
Hyet						CF21						CF22
La Malachère			CF21						CF22			
Le Cordonnet			F1					F2				
Maizières					F1						F2	
Montarlot-les-Rioz			F1				F2					
Montboillon				CF21						CF22		
Neuveville-les-Cromary					CF21						CF22	
Oiselay-et-Grachaux					CF21					CF22		
Pennesières						CF21						CF22
Perrouse				CF21						CF22		
Quenoche						CF21						CF22
Recologne-les-Rioz					F1						F2	
Rioz	CF20									CF21		
Ruhans						CF21						CF22
Sorans-les-Breurey		CF21					CF22					
Traitiefontaine		F1						F2				
Tresilly	CF20						CF21					
Vandelans	CF21								CF22			
Villers-Bouton		CF21						CF22				
Voray-sur-l'Ognon			CF21				F1					

En cours de vérification
Prêt à éditer

C = Consommation
F = Part fixe

CF20 Année 2020
CF21 Année 2021
CF22 Année 2022
F1 1^{re} facture
F2 2^e facture

Calendrier de facturation 2022



L'année 2022 sera placée sous le signe du "TRI"

Trier, on a tout à y gagner : nouvelle grille tarifaire 2022

À partir de 2022, la Communauté de Communes modifie sa grille tarifaire de levées afin de permettre aux habitants de s'équiper en bacs jaunes de plus grande contenance. Il existe plusieurs tailles de bacs (120L, 240L et 360L). **La taille de votre bac peut être changée au besoin**, gratuitement, auprès de la Communauté de Communes.

Avec cette nouvelle grille, il sera possible de **sortir un bac de tri** de 240 litres **si nécessaire, à chaque collecte du tri sans surcoût**. En parallèle en maîtrisant les déchets ménagers résiduels grâce à un composte, il est possible de passer à 120 litres d'ordures ménagères. La facture globale est maîtrisée, **malgré les évolutions de la part fixe dues à l'augmentation de la TGAP** (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Plus on trie, moins c'est cher !



facture totale de 180,28 €

Au maximum par an pour 24 levées pour un bac jaune de 240 L et pour un bac vert de 120 L



Flashez pour plus d'informations

Accompagner le compostage

Recevez gratuitement votre 1^{er} composteur

Actuellement la CCPR envoie entre **1500 et 1600 tonnes d'OM par an** en incinération. Le compostage peut réduire de manière importante ce tonnage. Notre poubelle contient en effet en moyenne 30% de déchets qui peuvent être recyclés dans nos jardins.

Épluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin... **le compostage consiste à recycler chez soi** certains déchets de la maison et du jardin pour obtenir un compost de qualité pour ses propres besoins de jardinage.

En essayant de réduire la quantité de déchets que je mets dans le bac vert en faisant du **compostage** ou en **modifiant mes habitudes de consommation, je peux également réduire ma facture d'ordures ménagères.**

Pour obtenir gratuitement et réserver votre 1^{er} composteur, contacter la CCPR au 03 84 91 91 44. Une participation de 28 € est demandée pour un 2^e composteur. Les 28 € comprennent les 25 € pour le composteur et les 3 € pour le bioseau.

Jeu-concours vidéo

« Tri : le geste juste ! »

Le conseil citoyen de la communauté des communes du Pays Riolais (CCPR), créé en 2020 et installé officiellement depuis juillet 2021, réunit 66 habitants émanant des 33 communes du territoire. Son objectif est de s'impliquer sur toutes les questions relatives aux politiques publiques portées par la CCPR. Le souhait du conseil a été de travailler sur le dossier du tri sélectif. Chacun sait aujourd'hui que le tri est un enjeu majeur de société et une priorité pour réduire considérablement le volume de nos ordures ménagères. La CCPR a d'ailleurs fait le choix de rendre gratuit le bac jaune du tri sélectif à partir de cette année. Pour accompagner ce changement, le conseil citoyen, en collaboration avec le SYTEVOM, invite les habitants du territoire à participer à un jeu-concours vidéo intitulé « Tri : le geste juste ! »



Filmer le tri en 30 secondes

LE RÈGLEMENT

Article 1 : Le concours vidéo intitulé « Tri : le geste juste ! » est une initiative du conseil citoyen. Il est ouvert à tous les habitants de la communauté des communes du Pays Riolais.

Article 2 : Il est possible de participer au concours depuis le 15 février 2022 jusqu'au 31 mars 2022 minuit en renvoyant la vidéo par mail à l'adresse suivante communication@cc-pays-riolais.fr accompagnée d'un formulaire d'inscription mentionnant : la catégorie, le nom et les coordonnées du référent (mail et portable).

Article 3 : La vidéo doit permettre d'identifier le geste juste du tri en maximum 30 secondes. La vidéo doit être faite à l'aide d'une caméra ou d'un smartphone tenu à l'horizontale. Un générique est autorisé mais il ne devra pas excéder 10 secondes. Le fichier doit être au format MP4. Le titre

de la vidéo comportera le nom du référent.

Article 4 : Les vidéos seront jugées sur leur pertinence et leur originalité. Elles seront visionnées par un jury composé de conseils citoyens, de conseillers communautaires et de membres du SYTEVOM. Les meilleures vidéos pourront être reprises dans une communication générale sur le tri. Les participants acceptent donc que leur image soit utilisée dans cette perspective.

Article 5 : Lors de la transmission de la vidéo, il convient de préciser dans quelle catégorie vous concourez en mentionnant votre nom, prénom, votre âge et éventuellement votre entreprise et votre association.

Article 6 : Des prix seront remis au cours d'une cérémonie organisée au printemps aux 3 meilleures vidéos de

chaque catégorie : Enfants (6-12 ans) / Jeunesse (jeunes de 13 à 18 ans) / Associations / Entreprises / Grand public (adultes).

Article 7 : L'ensemble des informations relatives au concours et le règlement complet peut être demandé par mail à l'adresse :

communication@cc-pays-riolais.fr

Flasher le QR Code ci-contre pour retrouver notre jeu concours en ligne sur notre site Internet cc-pays-riolais.fr



ÉCOUTEZ, ON LE "TRIE" SOUS TOUS LES TOITS !



Communauté de communes
du Pays Riolois



Mémo-tri

Détachez moi

Attention, en 2022, les contrôles du tri s'intensifient !

À partir de 2022, les contrôles du tri en pré-collecte s'accroissent. En cas d'erreur constatée, votre bac ne sera pas collecté, et une communication vous sera faite sur les déchets qui ne doivent pas être déposés dans votre bac jaune.

Bac vert

Je jette le reste des déchets dans la poubelle d'ordures ménagères (couches, mouchoirs, brosse à dents, coton tige, vaisselle jetable...)

Bac jaune

Quelques règles à respecter pour bien trier :

- Je ne mets que des emballages,

- Je vide bien les contenants de leurs restes alimentaires,

- Je sépare les matières,

- Je mets des emballages non imbriqués (**pas en sac, ni emboîtés les uns dans les autres**).

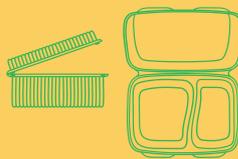
Cartons, briques, papiers & journaux



Flacons & bidons



Barquettes



Emballage métal & aluminium



Pots & boîtes



Bouteilles plastiques avec bouchons



Sacs & sachets



Aluminium & film alimentaire



Je dépose en déchetterie : déchets verts, électriques et électroniques, gros cartons, métaux, bois, déchets ménagers spéciaux, gravats, etc.

Je trie les emballages en verre dans le conteneur situé dans ma commune.

Je donne en ressourcerie (vaisselles, décorations, jeux, habits, etc.)

Un doute, une question sur le tri ?



SYTEVOM
«Les Fougères» - 70130 NOIDANS-LE-FERROUX
www.sytevom.org